



PRÉFET DE LA REGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion Sociale  
Nord-Pas-de-Calais

Pôle Cohesion Sociale

**Arrêté préfectoral  
portant publication des tableaux de bord régionaux et départementaux  
pour le Nord – Pas-de-Calais des indicateurs socio-économiques  
afférents aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
et aux services délégués aux prestations familiales  
calculés sur la base des comptes administratifs 2011**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles et son article R-314-31 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 314-28 et suivants ;

Vu la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 relative à la réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret en date du 8 avril 2011 portant nomination de M. Dominique Bur en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2005 pris en application de l'article R. 314-13 du code de l'action sociale et des familles relatif à la transmission par courrier ou support électronique des propositions budgétaires et des comptes administratifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales et leurs modes de calcul pris en application de l'article R. 314-29 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 août 2010 approuvant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté en date du 5 avril 2012, portant délégation de signature à Monsieur Laurent HOTTIAUX secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Nord – Pas-de-Calais ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nord-Pas-de-Calais et du secrétaire général pour les affaires régionales.

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – En application de l'article R314-31 du Code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 9 juillet 2009 susvisé, les indicateurs des tableaux de bord, calculés sur la base des comptes administratifs 2011, des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales, pour la Région Nord – Pas-de-Calais, pour le département du Nord et pour le département du Pas-de-Calais :

1° Pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les indicateurs régionaux sont joints au présent arrêté (annexe 1).

2° Pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les indicateurs pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont joints au présent arrêté (annexe 2).

3° Pour les services délégués aux prestations familiales, les indicateurs régionaux sont joints au présent arrêté (annexe 3).

4° Pour les services délégués aux prestations familiales, les indicateurs pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont joints au présent arrêté (annexe 4).

Article 2- Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Gielée BP 2039 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3- En application de l'article R314-31 du Code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Nord – Pas-de-Calais.

Article 4- Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux directeurs départementaux de la cohésion sociale du Nord et du Pas-de-Calais.

Article 5- Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le Directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, et le Directeur départemental de la cohésion sociale du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le – 7 NOV. 2012

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
Laurent HOTTIAUX

**Annexe 1 : Niveau régional (Nord - Pas-de-Calais) - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

**Données générales**

	Exercice 2011
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	27 006
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	27 268
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	26 998
ETP	881,5
Nombre de points	3 403 968

**Indicateurs de référence**

	Exercice 2011
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,51
Valeur du point service	13,82
Nombre de points par ETP	3 862
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	29,25

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	Exercice 2011
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,60
- Valeur du point délégué	6,38
- Valeur du point autres personnels	5,21

**Indicateurs relatifs au personnel**

Nombre de postes ETP (en %)	Exercice 2011
Délégués	55,3%
Autres personnel	44,7%

Indicateur de qualification en 2009	Exercice 2011
Niveau I (H1/H)	1,5%
Niveau II (H2/H)	6,9%

Niveau III (H3/H)	61,1%
Niveau IV (H4/H)	22,9%
Niveau V (H5/H)	7,4%
Niveau VI (H6/H)	0,2%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2011
nb d'h/ETP	36,9

Indicateur de vieillesse-technicité	1,25
-------------------------------------	------

**Indicateurs relatifs au nombre de mesures**

	Exercice 2011	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
TPSA	0,7%	0,4%
Curatelle renforcée	54,4%	44,9%
Curatelle simple	3,3%	3,2%
Tutelle	31,9%	40,4%
Sauvegarde de justice	7,7%	1,0%
<b>TOTAL en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en nombre</b>	<b>3 403 968</b>	<b>27 268</b>
Etablissement	23,0%	34,2%
Domicile	74,9%	65,8%

	Exercice 2011
Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 862
Nombre de points par ETP délégués	6 988
Nombre de points par ETP autres personnels	8 632

**Indicateurs d'activité**

	Exercice 2011
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,87

	Exercice 2011
Coût de l'intervention des délégués	57,65



**Annexe 2 : Départements du Nord et du Pas de Calais - indicateurs des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs**
**Département du Nord: indicateurs pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs**
**Données générales**

	Exercice 2011
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	17 946
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	18 085
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	17 945
ETP	584,5
Nombre de points	2 266 924

**Indicateurs de référence**

	Exercice 2011
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,53
Valeur du point service	13,73
Nombre de points par ETP	3 879
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	29,38

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	Exercice 2011
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,70
- Valeur du point délégué	6,56
- Valeur du point autres personnels	5,14

**Indicateurs relatifs au personnel**

	Exercice 2011
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	56,1%
Autres personnel	43,9%

	Exercice 2011
Indicateur de qualification en 2009	
Niveau I (H1/H)	1,4%
Niveau II (H2/H)	8,6%
Niveau III (H3/H)	59,2%
Niveau IV (H4/H)	26,0%
Niveau V (H5/H)	4,8%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
Niveaux I à VI	100%

	Exercice 2011
Indicateur de formation	
nb d'h/ETP	37,6

	Exercice 2011
Indicateur de vieillesse-technicité	1,27

**Indicateurs relatifs au nombre de mesures**

	Exercice 2011	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
TPSA	0,2%	0,1%
Curatelle renforcée	57,0%	47,8%
Curatelle simple	3,2%	3,1%
Tutelle	32,9%	42,1%
Sauvegarde de justice	4,8%	0,8%
<b>TOTAL en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en nombre</b>	<b>2 266 924</b>	<b>18 085</b>
Etablissement	23,1%	34,6%
Domicile	75,0%	65,4%

	Exercice 2011
Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 879
Nombre de points par ETP délégués	6 911
Nombre de points par ETP autres personnels	8 839

**Indicateurs d'activité**

	Exercice 2011
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,88

	Exercice 2011
Coût de l'intervention des délégués	57,15

**Département du Pas de Calais: indicateurs pour les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs**
**Données générales**

	Exercice 2011
Mesures au 31/12 (hors sauvegarde)	9 060
Mesures au 31/12 (avec sauvegarde)	9 183
Mesures en moyenne dans l'année (avec sauvegarde)	9 053
ETP	297,0

Nombre de points	1 137 043
------------------	-----------

#### Indicateurs de référence

	Exercice 2011
Poids moyen de la mesure majeur protégé	10,47
Valeur du point service	14,00
Nombre de points par ETP	3 828
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	29,00

#### Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels

	Exercice 2011
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,40
- Valeur du point délégué	6,03
- Valeur du point autres personnels	5,37

#### Indicateurs relatifs au personnel

Nombre de postes ETP (en %)	Exercice 2011
Délégués	53,6%
Autres personnel	46,4%

Indicateur de qualification en 2009	Exercice 2011
Niveau I (H1/H)	1,7%
Niveau II (H2/H)	3,5%
Niveau III (H3/H)	64,8%
Niveau IV (H4/H)	16,9%
Niveau V (H5/H)	12,7%
Niveau VI (H6/H)	0,5%
Niveaux I à VI	100%

Indicateur de formation	Exercice 2011
nb d'h/ETP	35,6

Indicateur de vieillesse-technicité	Exercice 2011
	1,21

#### Indicateurs relatifs au nombre de mesures

	Exercice 2011	
	Nombre de points (en %)	Nombre de mesures au 31/12 (en %)
TPSA	1,6%	1,0%
Curatelle renforcée	49,2%	39,3%
Curatelle simple	3,6%	3,4%
Tutelle	29,9%	37,1%
Sauvegarde de justice	13,3%	1,3%
<b>TOTAL en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL en nombre</b>	<b>1 137 043</b>	<b>9 183</b>
Etablissement	22,9%	33,6%
Domicile	74,7%	66,4%

	Exercice 2011
Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 828
Nombre de points par ETP délégués	7 144
Nombre de points par ETP autres personnels	8 248

#### Indicateurs d'activité

	Exercice 2011
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,86

	Exercice 2011
Coût de l'intervention des délégués	58,70

**Annexe 3 : Niveau régional (Nord - Pas-de-Calais) - indicateurs des services délégués aux prestations familiales****Données générales**

	Exercice 2011
Mesures au 31/12	1 108
Mesures en moyenne dans l'année	1 125,7
ETP	73,4
Nombre de points	279 400

**Indicateurs de référence**

	Exercice 2011
Poids moyen de la mesure	20,68
Valeur du point service	16,83
Nombre de points par ETP	3 808
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	15,82

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	Exercice 2011
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	13,90
- Valeur du point délégué	8,74
- Valeur du point autres personnels	5,16

**Indicateurs relatifs au personnel**

	Exercice 2011
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	61,7%



<b>Autres personnel</b>	38,3%
-------------------------	-------

<b>Indicateur de qualification</b>	
Niveau I (H1/H)	2,9%
Niveau II (H2/H)	5,7%
Niveau III (H3/H)	69,3%
Niveau IV (H4/H)	8,2%
Niveau V (H5/H)	13,0%
Niveau VI (H6/H)	0,8%
<b>Niveaux I à VI</b>	100,0%

<b>Indicateur de formation</b>	<b>Exercice 2011</b>
nb d'h/ETP	61,6

Indice de vieillesse-technicité	1,39
---------------------------------	------

	<b>Exercice 2011</b>
<b>Nombre de points par l'ensemble des ETP</b>	<b>3 808</b>
Nombre de points par ETP délégués	6 168
Nombre de points par ETP autres personnels	9 950

#### Indicateurs d'activité

	<b>Exercice 2011</b>
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
<b>Indicateur de temps actif mobilisable</b>	0,85

	<b>Exercice 2011</b>
<b>Coût de l'intervention des délégués</b>	39,75



**Annexe 4 : Départements du Nord et du Pas de Calais - indicateurs des services délégués aux prestations familiales**

**Département du Nord: indicateurs pour les services délégués aux prestations familiales**

**Données générales**

	<b>Exercice 2011</b>
Mesures au 31/12	616
Mesures en moyenne dans l'année	619,7
ETP	34,8
Nombre de points	153 835

**Indicateurs de référence**

	<b>Exercice 2011</b>
Poids moyen de la mesure	20,69
Valeur du point service	13,67
Nombre de points par ETP	4 418
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	18,35

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	<b>Exercice 2011</b>
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	11,64
- Valeur du point délégué	7,48
- Valeur du point autres personnels	4,16

**Indicateurs relatifs au personnel**

Nombre de postes ETP (en %)	<b>Exercice 2011</b>
Délégués	66,1%
Autres personnel	33,9%

<b>Indicateur de qualification</b>	
Niveau I (H1/H)	2,9%
Niveau II (H2/H)	8,9%
Niveau III (H3/H)	69,2%
Niveau IV (H4/H)	11,9%
Niveau V (H5/H)	5,5%
Niveau VI (H6/H)	1,7%
Niveaux I à VI	100,0%

Indicateur de formation	<b>Exercice 2011</b>
nb d'h/ETP	87,5

Indice de vieillesse-technicité	1,38
---------------------------------	------

	<b>Exercice 2011</b>
Nombre de points par l'ensemble des ETP	4 418
Nombre de points par ETP délégués	6 688
Nombre de points par ETP autres personnels	13 015

**Indicateurs d'activité**

	<b>Exercice 2011</b>
	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,88

	<b>Exercice 2011</b>
Coût de l'intervention des délégués	35,86

**Département du Pas de Calais: indicateurs pour les services délégués aux prestations familiales**

**Données générales**

	<b>Exercice 2011</b>
Mesures au 31/12	492
Mesures en moyenne dans l'année	506,0
ETP	38,6
Nombre de points	125 565

**Indicateurs de référence**

	<b>Exercice 2011</b>
Poids moyen de la mesure	20,68
Valeur du point service	20,72
Nombre de points par ETP	3 256
Nombre de mesure "moyenne" par ETP	13,53

**Indicateurs secondaires liés aux groupes fonctionnels**

	<b>Exercice 2011</b>
Valeur du point afférent aux dépenses de personnel dont :	16,67
- Valeur du point délégué	10,30
- Valeur du point autres personnels	6,38

**Indicateurs relatifs au personnel**

	<b>Exercice 2011</b>
Nombre de postes ETP (en %)	
Délégués	57,8%
Autres personnel	42,2%

**Indicateur de qualification**

Niveau I (H1/H)	3,0%
Niveau II (H2/H)	2,9%
Niveau III (H3/H)	69,4%
Niveau IV (H4/H)	4,9%
Niveau V (H5/H)	19,9%
Niveau VI (H6/H)	0,0%
<b>Niveaux I à VI</b>	100,0%

**Indicateur de formation**

	<b>Exercice 2011</b>
nb d'h/ETP	34,8

Indice de vieillesse-technicité	1,40
---------------------------------	------

**Exercice 2011**

Nombre de points par l'ensemble des ETP	3 256
Nombre de points par ETP délégués	5 631
Nombre de points par ETP autres personnels	7 722

**Indicateurs d'activité**

**Exercice 2011**

	TAM par rapport à la durée théorique annuelle de travail
Indicateur de temps actif mobilisable	0,82

**Exercice 2011**

Coût de l'intervention des délégués	43,99
-------------------------------------	-------